

# Le marquage BICYCODE®

## La réponse à un vrai besoin



### Pourquoi marquer les vélos ?

#### Des constats

Le risque de vol est un frein au développement de la pratique du vélo.

En France : plus de 400 000 vols de vélos par an !<sup>1</sup>

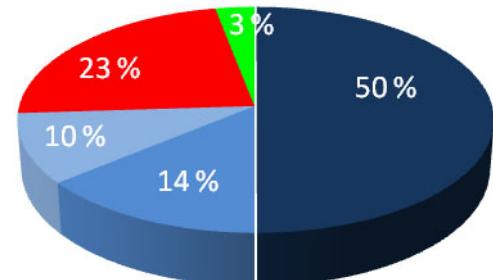
Globalement, le vol tire le marché du cycle vers le bas et décourage 80 000 cyclistes par an de pratiquer le vélo.

C'est en effet par crainte du vol, qu'une forte proportion de personnes n'envisage pas de se mettre au vélo.

De plus, après un vol,  $\frac{1}{4}$  des victimes renonce à acheter un vélo, la moitié ne rachète qu'un vélo d'occasion, 10% rachètent un vélo de gamme inférieure à la précédente.

#### Après un vol :

- ✓ Seuls 3% récupèrent leur vélo si celui-ci n'est pas marqué
- ✓ 23% renoncent à acheter un vélo
- ✓ 50% ne rachètent qu'un vélo d'occasion
- ✓ 10% rachètent un vélo neuf de moins de 230 €
- ✓ 14% rachètent un vélo neuf de plus de 230 €



### Un contexte favorable au développement du marquage

La volonté actuelle des pouvoirs publics est de promouvoir et d'accompagner le développement des modes actifs de transport à travers un bouquet de solutions modales, parmi lesquelles, le vélo.



A travers le Plan National Vélo de 2012, puis du Plan d'Action Mobilités Actives de 2014, l'Etat reconnaît le système BICYCODE® comme système de référence dans le cadre de la lutte contre le vol des vélos.

A ce titre, les actions phares sont la systématisation du marquage à la source des vélos, accompagnée de la généralisation de l'accès par la police / gendarmerie, au fichier BICYCODE® des vélos marqués, à des fins de restitution des vélos, en cas de vol.

<sup>1</sup> Source : étude IFRESI - CNRS « Le vol de Bicyclette : analyse du phénomène et méthodes de prévention » - février 2003

# Le marquage BICYCODE®

## Une solution efficace

### Une réponse : le marquage BICYCODE®



La vocation du système BICYCODE® est de sécuriser les cyclistes pour les inciter à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens, de lutter contre le vol, de dissuader le recel et la revente illicite.

Le BICYCODE® est un système de marquage de vélos par gravure de numéros uniques et standardisés au niveau national. Il repose sur une base de données sécurisée gérée par la FUB, sur des opérateurs locaux référencés et

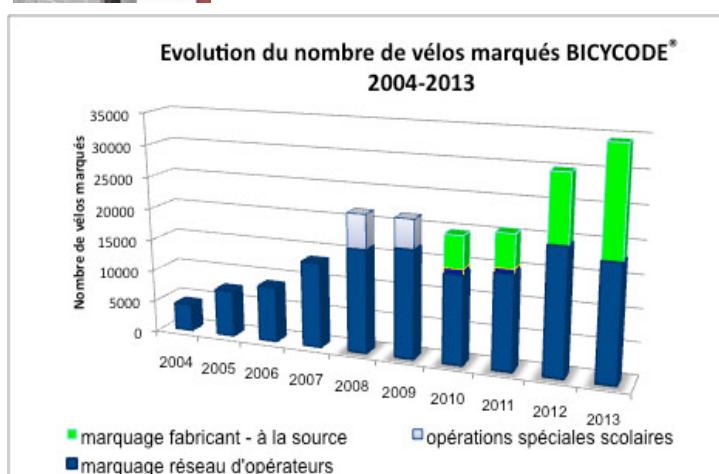
sur un partenariat avec les forces de police (Nationale – Municipales) et de Gendarmerie, qui disposent d'un accès direct au fichier BICYCODE® des vélos volés. **Il permet la restitution des vélos à leurs propriétaires.**

(Plus de détails en dernière page et sur [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org))



Ce système pour être efficace doit s'accompagner de l'usage systématique d'un bon antivol de type U ou équivalent.

La Commission Antivols de la FUB teste chaque année les nouveaux antivols mis sur le marché et édite un document pratique, largement diffusé, également consultable sur [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org), rubrique infos >antivols.



Depuis le lancement du système BICYCODE® en 2004, plus de 170 300 vélos ont été gravés sur territoire français.

Depuis 2013, le BICYCODE® est proposé en Suisse, dans le Canton de Genève.

En Europe le marquage a fait ses preuves : Au Danemark et dans plusieurs régions allemandes où le marquage est bien implanté, les chances de récupérer son vélo atteignent 40%.

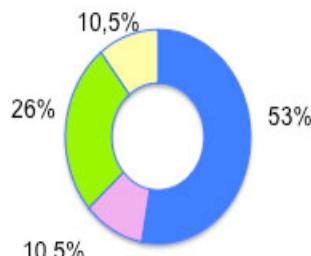
### Qui sont à ce jour les opérateurs de marquage ?

Depuis 2004, 170 structures, réparties sur tout le territoire français ont été opérateurs de marquage BICYCODE®.

La typologie des opérateurs (2013):

- ✓ 53 % de structures associatives
- ✓ 26% de collectivités
- ✓ 10,5 % d'organismes publics
- ✓ 10,5 % de structures privées (vendeurs de cycles, stés d'événementiels, fabricants\*)

Typologie des opérateurs de marquage BICYCODE® (2013)



# Le marquage BICYCODE®

## Devenez opérateur

### Pourquoi marquer ?

Les « + » apportés par le marquage pour les collectivités et les associations :

- ✓ un service d'intérêt général
- ✓ une action de sensibilisation
- ✓ compléter votre panel d'actions/services
- ✓ prend place dans de nombreuses manifestations
- ✓ s'adresse à des publics variés : scolaires/étudiants, familles, salariés d'entreprises/administrations, location de vélos, flottes vélos libre service...
- ✓ se faire connaître - laisser une trace tangible et indélébile



A Tours, Strasbourg, Lyon ou Lille, les cyclistes sont nombreux lors des séances Bicycode

### Le marquage par gravure, quelles solutions techniques ?

Il existe plusieurs modèles de machines à graver des vélos en fonction de vos usages, marquage en extérieur durant des actions de sensibilisation, PDE/PDA, bourses aux vélos ou pour du marquage en ateliers, boutiques, vélo-stations, etc.

*Pour des contacts de revendeurs et fabricants veuillez nous consulter.*



### Les « + » pour adopter le système BICYCODE® : la référence au niveau national



- ✓ Un marquage par gravure fiable et pérenne
- ✓ Couplé à une base de données unique en France
- ✓ Une reconnaissance nationale du système

- La FUB a développé le BICYCODE® conformément aux préconisations du groupe technique qui réunissait des représentants de l'Etat, des professionnels du cycle, des collectivités territoriales et des usagers.
- Le marquage BICYCODE® est recommandé par la Mission interministérielle Vélo du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).
- La FUB a bénéficié, pour l'ensemble de ses actions de prévention, d'un soutien de la DSCR, Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières.
- En 2013, plus de 280 services de police Nationale, Municipale et de Gendarmerie disposent d'un code d'accès réservé au fichier BICYCODE®. Depuis octobre 2012, la DCSP a diffusé une note de service invitant à généraliser le porter à connaissance et les demandes d'accès au fichier BICYCODE®, par l'ensemble des services de Police Nationale du territoire.



Une technique simple et éprouvée

Un service innovant qui répond à l'attente du public

Vous souhaitez devenir opérateur ?

Contact : FUB - Sophie HERING - Chargée de promotion BICYCODE®  
03 88 76 70 88 – s.hering@fubicy.org

# Le marquage BICYCODE®

## Un service de la FUB

### Qui sommes-nous ?

#### Le réseau de la FUB en France



[www.fubicy.org](http://www.fubicy.org)

La Fédération française des Usagers de la Bicyclette regroupe plus de 188 associations à travers toute la France et compte plus de 21 000 membres. Elle œuvre depuis 1980 pour le développement du vélo comme mode de transport au quotidien et défend les intérêts des usagers cyclistes.

La FUB est une association à but non lucratif qui fait valoir les atouts du vélo urbain et toutes les solutions pour le développer auprès des instances nationales. La FUB fait partie des membres fondateurs de l'ECF, la Fédération Européenne des Cyclistes, et du Comité de Promotion du Vélo.

## Le système BICYCODE®: comment ça marche?

C'est un service développé et géré par la FUB depuis 2004 qui comprend :

- ✓ un marquage de vélos par gravure d'un numéro unique et standardisé de 12 chiffres, pérenne (non effaçable), visible et lisible, situé sur le cadre des vélos : **le BICYCODE®**
- ✓ une base de données qui recense l'ensemble des vélos marqués BICYCODE® au niveau national (déclarée à la CNIL)



Une fois le vélo marqué, et pour bénéficier du service, le propriétaire est invité à se rendre sur le site [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org), dans un espace personnel accessible avec son numéro BICYCODE® et un mot de passe, pour renseigner les principales caractéristiques du vélo et ses coordonnées.

Le numéro BICYCODE® et le mot de passe sont également inscrits sur un passeport. Ce document est à conserver et à transmettre en cas de changement de propriétaire.

- ✓ un service de gestion de données, sécurisé, facilitant la restitution des vélos volés à leurs propriétaires

En cas de vol, le propriétaire dépose une plainte dans un bureau de police/gendarmerie et communique le numéro BICYCODE®. Puis sur le site [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org), il déclare son vélo comme « volé » et mentionne le lieu de dépôt de sa plainte. Si le vélo est retrouvé, les forces de l'ordre accèdent aux coordonnées du propriétaire via la base de données et peuvent le lui restituer.

Le site [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org) est aussi une source de conseils et d'informations pratiques pour les usagers. Les opérateurs de marquage y trouvent également des conseils sur les différentes machines à graver et leurs fabricants.

### Contact :

Fédération Française des Usagers de la Bicyclette  
12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 75 71 90 - Fax. : 03 88 36 84 65

### Votre interlocutrice :

Sophie HERING - Chargée de promotion BICYCODE®  
Tél : 03 88 76 70 88 – mail: [s.hering@fubicy.org](mailto:s.hering@fubicy.org)

